

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 novembre 2020

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 05 novembre 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance : est désignée secrétaire de séance Mme Manon JOYEUX
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2020

1) MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CONCERNANT LA REHABILITATION DE LA MAIRIE DES ABORDS ET DES DEUX LOGEMENTS : VALIDATION DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

La Commune de Lavergne a engagé une consultation d'entreprises sous la forme d'un Marché Public à Procédure Adaptée, pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs. La consultation, par avis public à la concurrence, a été lancée le 8 juillet 2020.

Le marché est réparti en 9 lots.

Désignation des lots :

Lot n° 1 : Démolition – Voirie- Gros œuvre

Lot n° 2 : Serrurerie

Lot n° 3 : Menuiserie extérieure aluminium

Lot n° 4 : Menuiserie bois.

Lot n° 5 : Plaquisterie – Isolation

Lot n° 6 : chape – Carrelage – Faïence – Sol mince

Lot n° 7 : Peinture

Lot n° 8 : Électricité – Ventilation – Chauffage

Lot n° 9 : Plomberie – Sanitaire – CE Therm

Critères de sélection :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont mentionnées dans le règlement de consultation

Prix des prestations 40% et valeur technique 60%.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal de la Dépêche du Midi le 09 juillet 2020 et a été dématérialisé sur la plateforme <http://marches-publics.info46.com>, pour une remise des plis le 10 septembre 202 à 18 heures.

Vu de code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28 ;

Vu la déclaration de travaux n° DP 046 165 18S0003 déposée et accordée le 10 juillet 2018 par arrêté n° AR_2018_45 ;

Vu la délibération n° 2018_28 du 21 août 2018 validant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité de la mairie et réhabilitation énergétique de la mairie et des deux logements au-dessus de la mairie;

Vu la délibération n° 2020_27 du 17 juin 2020 désignant les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et marchés à procédures adaptés,
Le Maire rappelle le coût prévisionnel des travaux estimés à 273 000 € H.T. pour l'ensemble des Lots.
Il rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune.

Dans un premier temps la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2020 à 18h à la mairie a traitée avec le bureau d'études Bernard FONTANILLE, architecte DPLG – 46400 Saint-Céré, les 16 plis déposés qui ont été classés comme suit :

Pour le lot n° 1 : Démolition – Voirie- Gros œuvre

04 – E.R.C – 46500 Gramat

13 – DE NARDI SARL – 46300 Gourdon

Pour le lot n° 2 : Serrurerie

07 – RICHARD METALLERIE

Pour le lot n° 3 : Menuiserie extérieure aluminium

03 – PAROUTEAU MENUISERIES – 46130 Gagnac-sur-Cère

08 - MENUISERIE DELNAUD – 46500 Rocamadour

Pour le lot n° 4 : Menuiserie bois.

08 - MENUISERIE DELNAUD – 46500 Rocamadour

Pour le lot n° 5 : Plaquisterie – Isolation

02 – SARL J. SUDRIE & Fils – 24260 Le Bugue

09 – CANCE – 15000 Aurillac

10 – ALLIANCE 360 – 46100 Figeac

Pour le lot n° 6 : chape – Carrelage – Faïence – Sol mince

05 – CRC CADIERGUES RENOVATION CONSTRUCTION – 46500 Lavergne

12 – BATUT CARRELAGE – 46500 Gramat

14 – CARRELAGE – 46100 Brengues

Pour le lot n° 7 : Peinture

01 – SARL AYMARD – 46200 Souillac

06 – SAS DELPON – 15000 Aurillac

10 – ALLIANCE 360 – 46100 Figeac

Pour le lot n° 8 : Électricité – Ventilation – Chauffage

11 - AMI2ELEC – 46130 Loubressac

15 – EIFFAGE ENERGIE QRG – 46100 Cambes

16 – FAUCHE – 46090 Mercuès

Pour le lot n° 9 : Plomberie – Sanitaire – CE Therm

Infructueux

A l'issue de cette première étude, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO), à l'unanimité, ont décidé de remettre la totalité des plis à Mr Bernard FONTANILLE, architecte DPLG – 46400 Saint-Céré, qui en fera l'analyse et proposera son classement et avis.

La CAO délègue Mr Bernard FONTANILLE, conformément à l'article 1.2 du règlement de la consultation faisant référence à une négociation, pour renégocier si besoin avec les entreprises.

Concernant le lot n° 9 déclaré infructueux, en l'absence de plis, la CAO décide de recourir aux marchés négociés article 35-I 1°.

Il en ressort le rapport du bureau d'étude Mr Bernard FONTANILLE suivant, validé par la CAO le 16 octobre 2020 (rapport annexé à cette délibération) :

- Rapport d'analyse des offres du 16 octobre 2020
- Récapitulatif des offres classées premières.

Après avoir pris connaissance de tous les documents mentionnés ci-dessus concernant le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs, le Conseil Municipal DECIDE :

Pour le Lot n° 1 DEMOLITION – VOIRIE – GROS ŒUVRE et après en avoir délibéré : 11 votants :

0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **E.R.C Engelibert Rénovation Construction - Avenue Georges Clémenceau – 46500 Gramat** pour un montant de **91 481,31 € Hors Taxes** concernant le lot n° 1 DEMOLITION – VOIRIE – GROS ŒUVRE
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **E.R.C Engelibert Rénovation Construction -Avenue Georges Clémenceau – 46500 Gramat** pour un montant de **91 481,31 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFFECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 2 SERRURERIE et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **SARL RICHARD METTALLERIE – Zone Industrielle – 46130 GAGNAC SUR CERE** pour un montant de **8 650,50 € Hors Taxes** concernant le lot n° 2 SERRURERIE
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **SARL RICHARD METTALLERIE – Zone Industrielle – 46130 GAGNAC SUR CERE** pour un montant de **8 650,50 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFFECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 3 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **SARL PAROUTEAU MENUISERIES – 11 Impasse des Escrozes – 19100 Brive-la-Gaillarde** pour un montant de **24 037,75 € Hors Taxes** concernant le lot n° 3 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **SARL PAROUTEAU MENUISERIES – 11 Impasse des Escrozes – 19100 Brive-la-Gaillarde** pour un montant de **24 037,75 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFFECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 4 MENUISERIE BOIS et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **SAS DELNAUD Menuiserie – Zone Artisanale les Bégourines – 46500 Rocamadour** pour un montant de **42 074,83 € Hors Taxes** concernant le lot n° 4 MENUISERIE BOIS
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **SAS DELNAUD Menuiserie – Zone Artisanale les Bégourines – 46500 Rocamadour** pour un montant de **42 074,83 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFFECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 5 PLAQUISTERIE ISOLATION et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **ALLIANCE 360 – Chemin du Puy d'Alon – 46100 Figeac** pour un montant de **26 653,80 € Hors Taxes** concernant le lot n° 5 **PLAQUISTERIE ISOLATION**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **ALLIANCE 360 – Chemin du Puy d'Alon – 46100 Figeac** pour un montant de **26 653,80 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFPECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 6 CHAPE CARRELAGE FAIENCE SOL MINCE et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **SAS C.R.C CADIERGUES RENOVATION CONSTRUCTION – le Bourg - 46500 Lavergne** pour un montant de **20 876,64 € Hors Taxes** concernant le lot n° 6 **CHAPE CARRELAGE FAIENCE SOL MINCE**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **SAS C.R.C CADIERGUES RENOVATION CONSTRUCTION – le Bourg - 46500 Lavergne** pour un montant de **20 876,64 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFPECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 7 PEINTURE et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **ALLIANCE 360 – Chemin du Puy d'Alon – 46100 Figeac** pour un montant de **14 943,50 € Hors Taxes** concernant le lot n° 7 **PEINTURE**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **ALLIANCE 360 – Chemin du Puy d'Alon – 46100 Figeac** pour un montant de **14 943,50 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFPECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 8 ELECTRICITE – VENTILATION - CHAUFFAGE et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à l'entreprise **SARL AMI2ELEC – La Poujade – 46130 Loubressac** pour un montant de **21 682,00 € Hors Taxes** concernant le lot n° 8 **ELECTRICITE – VENTILATION - CHAUFFAGE**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise **SARL AMI2ELEC – La Poujade – 46130 Loubressac** pour un montant de **21 682,00 € Hors Taxes**, ainsi que tous les documents si rapportant,
- **D'AFPECTER** au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

Pour le Lot n° 9 PLOMBERIE – SANITAIRE – CE THERM et après en avoir délibéré : 11 votants : 0 contre – 11 pour – 0 abstention, décide :

- DE VALIDER l'attribution du marché à l'entreprise SARL RUSTAND et Fils – rue Émile Zola - 46500 GRAMAT pour un montant de 21 215,57 € Hors Taxes concernant le lot n° 9 PLOMBERIE – SANITAIRE – CE THERM
- D'AUTORISER le Maire à signer le marché public pour les travaux de réhabilitation de la Mairie et des deux logements locatifs avec l'entreprise SARL RUSTAND et Fils – rue Émile Zola - 46500 GRAMAT pour un montant de 21 215,57 € Hors Taxes, ainsi que tous les documents si rapportant,
- D'AFFECTER au budget de la commune les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour équilibrer cette opération,

VALIDE LE TABLEAU RECAPITULIF DES OFFRES CI-DESSOUS

LOTS	ENTREPRISE	OFFRE HT	TVA 20 %	TVA 10 %	TVA 5,50%	OFFRE TTC
N°1 : DEMOLITION VOIRIE GROS ŒUVRE	E.R.C	91 481,31 €	16 856,04 €	720,11 €		109 057,46 €
N°2 : SERRURERIE	RICHARD	8 650,50 €	1 730,10 €			10 380,60 €
N°3 : MENUISERIE EXTERIEURE ALU	PAROUTEAU	24 037,75 €	2 882,69 €		529,34 €	27 449,78 €
N°4 : MENUISERIE BOIS	DELNAUD	42 074,83 €	3 615,02 €	856,04 €	849,17 €	47 395,06 €
N°5 : PLAQUISTERIE / ISOLATION	ALLIANCE 360	26 653,80 €	3 609,02 €		473,48 €	30 736,30 €
N°6 : CHAPE CARRELAGE FAÏENCE SOL MINCE	C.R.C	20 876,64 €	2 774,32 €	700,50 €		24 351,46 €
N°7 : PEINTURE	ALLIANCE 360	14 943,50 €	1 242,92 €	872,89 €		17 059,31 €
N°8 : ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE	AMI2ELEC	21 682,00 €	3 157,80 €		324,12 €	25 163,92 €
N°9 : PLOMBERIE / SANITAIRE / CE THD	RUSTAND	21 215,57 €	841,57 €	891,24 €	445,24 €	23 393,62 €
TOTAL HT		271 615,90 €				
TVA 20,00%			36 709,48 €			
TVA 10,00%				4 040,78 €		
TVA 5,50%					2 621,35 €	
TOTAL TTC						314 987,51 €

2) SERVICE ASSAINISSEMENT :

TARIFS AU 1ER JANVIER 2021 DE LA REDEVANCE DU SCE ASSAINISSEMENT PUBLIC DE LAVERGNE

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2016_68 portant adoption du règlement du service assainissement collectif et de la redevance assainissement au 1er janvier 2017.

M. le maire rappelle les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2020 à savoir :

- une part fixe de 140,00 € HT
- une part variable de 1,0000 €/m³ HT
- un forfait 30 m³/personne à défaut de déclaration du nombre de mètre cube prélevé à la source privé et rejeté au réseau d'assainissement collectif

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ◆ DECIDE d'appliquer les tarifs au 1er janvier 2021, identiques à ceux de l'année 2020 comme suit :
 - une part fixe de 140,00 € HT
 - une part variable de 1,0000 €/m³ HT
 - un forfait 30 m³/personne à défaut de déclaration du nombre de mètre cube prélevé à la source privé et rejeté au réseau d'assainissement collectif

3) SERVICE DE L'EAU :

A - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019 - RPOQS SCE EAU LAVERGNE 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

B – TARIFS DU PRIX DE L'EAU POUR 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée les termes du contrat d'affermage fixant la part du "Fermier" et celle de la "Collectivité".

La part du "Fermier" étant actualisée tous les ans par rapport à un coefficient défini dans le contrat d'affermage et celle de la "Collectivité" étant définis tous les ans en Conseil Municipal.

Le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs de l'eau concernant la part "Collectivité" pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs de l'eau à compter du **1^{er} janvier 2021** identiques à ceux de l'année **2020** comme suit :

- **30,51 € HT** par abonné pour le 1^{er} compteur
- **Gratuité** de la part communale pour le 2^{ème} compteur
- **0,7338 € HT** le m³ d'eau consommé

- **RAPPELLE** le montant de la part **Limargue** qui est de 28,44 € H.T. par abonné pour 2020. Cette participation sera appelée par le syndicat du Limargue en 2 fois sur l'année à savoir dans le courant du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2021.

4) TARIFS DES LOYERS AU 01 JANVIER 2021

Le Maire propose, comme l'indiquent les contrats de baux des logements communaux, la révision des loyers au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre est de 130,59.

Sur un an les loyers augmentent de + 0,46 %.

Monsieur le Maire rappelle que les 2 logements au-dessus de la mairie sont vides en raison de futurs travaux sur le bâtiment mairie et informe l'assemblée que les loyers de ces 2 logements seront établis dès qu'ils pourront être remis en location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'augmentation des loyers de + 0,46 % et fixe les loyers des logements communaux comme suit à compter du 1er janvier 2021 :

	LOGEMENTS	SUPERFICIE	Prix des loyers d'origine (à la date du bail)	Indice d'origine	Indice IRL du 3ème trimestre année 2020	Prix des loyers au 1er janvier 2021	CHARGES CHAUFFAGE	Total à payer au 1er janvier 2021
2	N° 2 - T 2 - MAIRIE	43 m ²	Au 01-01-2020 logements vides en raison des travaux bât Mairie					
1	N° 1 - T 3 - MAIRIE	58 m ²						
2G	N° 2G - T 2 - ECOLE	48 m ²	285,62 €	128,45	130,59	290,42 €		290,42 €
1G	N° 1G - T 4 - ECOLE	83 m ²	382,87 €	120,95	130,59	413,39 €	75,00 €	488,39 €
1D	N° 1D - T 3 - ECOLE	49,50 m ²	338,05 €	128,45	130,59	343,68 €	45,00 €	388,68 €
2D	N° 2D - T 1 - ECOLE	40 m ²	187,18 €	101,45	130,59	240,94 €		240,94 €
	TOTAL		1 695,98 €			1 288,43 €		1 408,43 €

5) DON DE LA COMMUNE DE LAVERGNE POUR LA SOLIDARITE DES SINISTRES TEMPETE

ALEX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

De nombreux messages de solidarité sont parvenus de toute la France. Cet élan fraternel apporte un peu de réconfort aux Maires des communes sinistrées et leurs administrés qui ont tout perdu.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis, le Maire propose à l'Assemblée de faire un don et afin d'en définir le montant, il propose aux élus présents de proposer un montant d'aide à allouer.

Le Conseil municipal après avoir écouté l'appel à la solidarité aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes et après avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités,

Vu l'appel à la solidarité de l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes,

Considérant qu'il est impossible de rester indifférent aux colossaux dégâts humains et matériels subis lors de la tempête Alex,

Décide de faire un don d'un montant de **500 €** (cinq-cents euros) auprès de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes (compte dédié de l'ADM 06 : FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842/Code BIC AGRIFRPP891 (n° de SIRET : 483 387 288 00010) -Référence à rappeler : « Solidarité sinistrés tempête Alex »).

Dit que cette dépense sera comptabilisée sur le compte : 6574 du budget communal 2020

6) QUESTIONS DIVERSES

1. POINT SUR LES ECOLES

M. Dominique FROMETEZE prend la parole pour faire le point sur les écoles de Thégra et Lavergne.

Il fait un compte rendu des actions menées à ce jour et des diverses problématiques liés au fonctionnement (arrêts maladie, gestion du personnel, gestion des carrières, etc...)

2. BULLETIN MUNICIPAL 2020

M. Jean-Louis RIGOUSTE propose à l'assemblée de confectionner le bulletin municipal 2020, malgré la Covid 19. Il propose de lancer une consultation auprès des acteurs associatifs de la commune pour réaliser ce bulletin.

3. DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSUS

M. le maire propose de distribuer les masques en tissus qui restent en stock à la mairie à la population, le samedi 14 novembre. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER